

SEJOUR AVEC NUITEES EN CAMPING, sous la tente

Recommandations départementales

CADRE DE PRATIQUE :

Hébergement sous tente, pour une ou plusieurs nuits (séjour de courte durée), sur un terrain de **camping déclaré** et **inscrit au répertoire départemental**.

NIVEAU : Classes de **cycle 3**

CONDITIONS D'ACCUEIL :

Les scolaires ne seront pas accueillis en même temps que du public. Lors de l'accueil d'élèves d'écoles primaires durant une période ouverte au public, le camping leur sera exclusivement réservé, quelque soit le nombre d'enfants.

Une salle polyvalente, à proximité du camping, doit être mise à disposition des enseignants responsables du séjour.

Les repas seront fournis par un traiteur agréé par la direction départementale des services vétérinaires.

Les tentes pour les garçons et pour les filles doivent être distinctes. L'organisation doit permettre une utilisation distincte des sanitaires pour les garçons et pour les filles. Les adultes seront au moins un par tente et du même sexe que les enfants.

Les conditions sanitaires sous la tente doivent être satisfaisantes : Le taux d'occupation raisonnable doit permettre un espace suffisant entre les couchages. Le couchage doit être adapté. : Prévoir un lit de camp ou matelas par enfant.

Une tente doit être prévue pour assurer une infirmerie en cas de nécessité.

ENCADREMENT :

Cf BOHS n°7 du 13 septembre 1999 sur l'organisation des sorties scolaires

A l'école élémentaire : 2 adultes au moins, dont le maître de la classe, quelque soit l'effectif de la classe. Au-delà de 20 élèves, un adulte supplémentaire pour 10 (BAFA conseillé)

Un adulte minimum, par tente, du même sexe que les enfants, est exigé.

Un titulaire du PSC1 (AFPS, BNS) doit obligatoirement être présent, y compris la nuit.